



RENCONTRE BILAN LEADER VELAY 2015-2020



ALLEGRE – CENTRE GEORGE SAND ***LUNDI 12 OCTOBRE 2020*** ***DE 9H30 A 16H00***

- **Bilan** après la mobilisation de **5 millions d'euros** de fonds européens au service des projets privés et publics
- **Témoignages** des porteurs de projets accompagnés et retours d'expériences
- **Visites de terrain** et perspectives pour la prochaine programmation LEADER 2021-2027



PROGRAMME DEFINITIF

Lieu de rendez-vous : Centre George Sand, 4, rue Grellet de la Deyte

9h30-10h00 : ACCUEIL CAFE

10h00-10h30 : MISE EN PERSPECTIVE DE LA JOURNEE

Mot d'accueil par Gilbert MEYSSONNIER, Maire d'Allègre
Présentation du GAL du Velay et du programme LEADER 2015-2020
« Promouvoir les synergies locales vellaves »
Bilan – Evaluation – Perspectives pour le programme LEADER 2021-2027

10h30-11h00 : FAIRE COOPERER LES ENTREPRISES LOCALES

Témoins :

- Mélissa BOUCHUT, Fondatrice de la SARL POP du Pré O Plat
- Patricia PERILHON, Responsable du pôle développement économique à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Olivier ARNULF, Président de la commission VTT au sein du Syndicat Guide Nature Randonnée

11h00-11h45 : FAIRE RAYONNER L'IDENTITE VELLAVE EN EUROPE

Témoins :

- Céline GOUPIL, Présidente du Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute-Loire, et Virgilia GACOIN, Salariée de l'association
- Michel ROUSSEL, Président du Réseau Européen des Sites et Chemins de St Michel

11h45-12h30 : REDONNER ENVIE D'INVESTIR LES CENTRES-BOURGS

Témoins :

- Laurent MIRMAND, Maire de Craponne-sur-Arzon, et Charlène IMBERT-DUVERNOIS, Chargée de mission Centre-Bourg
- Denis BERSOT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire

12h30-13h00 : LES ACTEURS DU PROGRAMME ONT LA PAROLE

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Agence de Services et de Paiement
- Groupe d'Action Locale du Velay

13h00-14h00 : BUFFET DE PRODUITS DU VELAY

14h00-15h30 : VISITES DE TERRAIN – *3 PARCOURS AU CHOIX*

- **ENTREPRISES** :
 - Maison de la Presse Patricia ROCHER avec Olivier ROBERT de la CCI 43
 - SARL Au Bon Pain d'Allègre avec Astrid MERLE de la CMA 43
- **TOURISME** :
 - Parcours numérique thématique avec Jean-Noël BORGET du CPIE du Velay
 - Itinérance 3 jours La Chaise-Dieu / Le Puy et Train touristique Livradois-Forez avec Brice ARNAUD du CDRP 43 et Sophie MEYER de la CAPEV
- **CENTRES-BOURGS** :
 - Réhabilitation de la Coccinelle avec Gilbert MEYSSONNIER, Maire d'Allègre et Joëlle BOULET, Présidente du café associatif
 - Optimisation de l'éclairage public avec Franck BONNET du SDE 43

15h30-16h00 : Synthèse de la journée et Conclusion par le Président du Pays du Velay

Informations pratiques :

- Centre-George Sand : <http://agumaaa.jimdo.com/>
- Fléchage routier assuré à partir d'Allègre
- [Formulaire d'inscription à la journée à remplir en ligne](#)
- Inscription obligatoire **avant le jeudi 01/10/2020 à midi**
- En raison de la crise sanitaire, les gestes barrières doivent être respectés et le port du masque est obligatoire dans les espaces clos

Pour toute question :

Thomas FACQUEUR, Animateur du GAL du Velay
leadervelay@gmail.com - 06.86.82.50.18
<http://www.paysvelay.fr/leader/gal-pays-velay/>



Création d'un food-truck pour la valorisation des produits alimentaires locaux

Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
SARL POP Du Pré O Plat

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Commune de Vergezac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 46 291.14 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 2 394 € en cofinancement avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la Région Auvergne Rhône Alpes

Contact du maître d'ouvrage

Melissa BOUCHUT
popdupreoplat@gmail.com
07.77.07.04.20

Présentation du projet :

La SARL POP "Du Pré O Plat" est un food-truck qui a pour vocation la mise en valeur des produits locaux avec la valorisation des acteurs principaux : les producteurs.

Le lien direct entre le producteur et le consommateur est valorisé. L'histoire de chaque produit de sa conception à l'assiette est mise en avant à travers des fiches d'identités des producteurs. Le food-truck est consacré majoritairement au burger et frites maison mais aussi aux légumes sautés ou plats mijotés.

Mélissa BOUCHUT a noué des partenariats très forts avec les producteurs locaux et travaille fréquemment au sein du Comité de Promotion des Produits Agricoles et Agroalimentaires de Haute-Loire. Cette passionnée de cuisine a la volonté forte de mettre en avant son territoire et les hommes et femmes qui le font vivre.

Les produits proposés à base de matières premières locales différencient l'entreprise de ses concurrents. Ses fournisseurs sont des agriculteurs locaux qui produisent des viandes et des produits de qualité.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Réaliser des investissements performants pour améliorer la gamme de prestations proposées et valoriser plus fortement les ressources locales en renforçant notamment le partenariat avec des entreprises locales.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque les fournisseurs de matières premières sont locaux et que la provenance des produits est fortement mise en avant dans le cadre d'un partenariat valorisant pour le territoire.

Réalisations :

Ce projet a permis de répondre à la demande des populations locales et des clientèles extérieures pour des produits locaux bien identifiés.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet de renforcer la valorisation des ressources locales par cette entreprise dynamique, par le biais d'une meilleure productivité et confort de travail.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Nouveauté de ce type de restauration sur le bassin du Puy-en-Velay
- **Atouts** : Adéquation de LEADER avec le dispositif de cofinancement local, bonne circulation de l'information entre les partenaires par le biais d'un comité de suivi

Transférabilité

- **Recommandations** : Importance de la culture commune établie au sein du GAL sur la politique d'aides aux entreprises. Nécessité de poursuivre la pédagogie en direction des nouveaux partenaires.
- **Limites** : Nécessité d'avoir une trésorerie solide en attente du versement de la subvention LEADER, expliqué par la lourdeur du programme (mise en place, délai).

Acquisition d'un parc mobile de vélos destinés à la commercialisation de produits touristiques par une fédération de prestataires spécialisés

Fédérer et promouvoir
l'offre touristique itinérante



Maître d'ouvrage (raison sociale) :

Syndicat local Guide Nature
Randonnée

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Commune des Estables,
Communauté de Communes du
Mézenc Loire Meygal

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 26 850.81 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 8 000 € en
cofinancement avec la Commune des
Estables, de Lantriac et de la CC
Mézenc Loire Meygal

Contact du maître d'ouvrage

Grégory JOVIGNOT, Président
Olivier ARNULF, Commission VTT
guidenaturerandonnee@gmail.com
07.68.06.82.81

Présentation du projet :

Le Syndicat Local Guide Nature Randonnée du Mézenc et de la Loire Sauvage a été créé aux Estables en 2012. Cette structure regroupe 12 entreprises indépendantes situées sur le Massif du Mézenc/Gerbier qui proposent des prestations touristiques liées à la pratique des sports de pleine nature. Ces professionnels regroupés mutualisent ainsi des moyens humains, financiers et matériels pour mieux répondre aux demandes de la clientèle.

Le syndicat a investi en 2017 dans un parc de vélos mobile (VTT + VAE + Remorque) permettant de créer une véritable école de VTT itinérante à destination de jeunes publics

Ces différents investissements permettent de positionner le Velay comme une destination privilégiée pour la pratique du VTT. Ces outils permettent une découverte itinérante du territoire et renforce la mise en réseau des prestataires touristiques.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Acquérir du matériel performant pour développer une commercialisation de produits touristiques permettant la mise en réseau des prestataires tout en répondant aux besoins de la clientèle itinérante.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque cet investissement favorise la construction de produits touristiques adaptés tout en facilitant la mise en réseau des prestataires.

Réalisations :

Ce projet a permis de positionner le territoire du Velay comme une destination VTT notamment en créant un centre d'enseignement de la pratique du VTT.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet de renforcer le positionnement du territoire comme un lieu de pratique du vélo. Il offre une prestation complémentaire à la clientèle itinérante tout en fédérant un peu plus un réseau de prestataires touristiques compétents. Ces investissements permettent de créer des produits touristiques packagés susceptibles d'allonger la durée de séjour sur le Velay.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Difficulté à trouver des cofinancements publics compatibles pour déclencher l'attribution de fonds LEADER
- **Atouts** : Fort soutien des élus au niveau local. Réseau de prestataires reconnu dans leurs compétences.

Transférabilité

- **Recommandations** : Besoin de concertation entre financeurs pour aboutir à un plan de financement administrativement sécurisé.
- **Limites** : Nécessité d'avoir une trésorerie solide en attente du versement de la subvention LEADER, expliqué par la lourdeur du programme (mise en place, délai).



Projet « Paroles » Animation et Projet artistique autour du patrimoine culturel immatériel sur le Pays du Velay

S'approprier, faire partager et diffuser les
marqueurs identitaires du Velay



Maître d'ouvrage (raison sociale) :

Centre Départemental des Musiques et
Danses Traditionnelles de Haute-Loire

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Communes du projet :
Communauté d'Agglomération du Puy-
en-Velay, Communauté de Communes
Mézenc Loire Meygal

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 97 542.24 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER Velay de 59 015.20 €

Contact du maître d'ouvrage

Céline GOUPIL, Présidente
Virgilia GACOIN, Permanente
cdmdt43.mail@gmail.com
04 71 02 92 53

Présentation du projet :

Le projet « Paroles » s'est déroulé de 2016 à 2018 sur le Velay. Ce travail, conduit par le CDMDT, vise à promouvoir, sauvegarder, transmettre et inventer le patrimoine oral de la Haute Loire.

Le CDMDT de Haute-Loire a d'abord sollicité les collectivités partenaires pour construire un projet adapté à leurs besoins et à leurs problématiques. En partenariat avec elles, les équipes ont mené des actions de collectage par le biais d'entretiens ouverts avec les acteurs identifiés. Ensuite, tout ce patrimoine a été numérisé, analysé et synthétisé dans le cadre de fiches descriptives. Ce travail préparatoire a permis de créer de nombreux supports pour les ateliers de sensibilisation/transmission envers différents publics : Jeune public/Petite enfance, Public adulte, Personnes âgées.

Enfin, ces temps d'appropriation se sont conclus par des événements artistiques festifs sur le territoire en réponse aux besoins des acteurs locaux (bals, concerts, projections de films) et en lien avec des associations locales.

Ce projet a donné lieu à plusieurs livrables : Livre-CD de chansons et danses à destination des enfants de 6 à 12 ans, Film « Paroles de Mézenc », Web-documentaire « A l'entour du Puy » mais aussi la création d'une fanfare « Neira Fanfara » qui fait vivre les chants et répertoires collectés.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine culturel immatériel du territoire, à favoriser le lien social et la transmission entre les générations.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet est exemplaire dans la mesure où de nombreux acteurs ont été impliqués et que tous les événements organisés pour la diffusion des supports ont donné lieu à des débats essentiels sur le rapport des habitants aux patrimoines locaux et donc à leurs territoires.

Réalisations :

Ce projet a permis l'appropriation des patrimoines locaux par les habitants et de renforcer le sentiment d'appartenance locale.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Ce projet a entraîné un questionnement sur le patrimoine culturel qui n'est autre que la question d'une identité que l'on s'approprie et que l'on renouvelle constamment, facilitant le lien social, notamment pour les populations exogènes.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Travail long de mise en réseau pour faire travailler les acteurs ensemble
- **Atouts** : Impact territorial très fort et mobilisation durable

Transférabilité

- **Recommandations** : Travail de collectage nécessaire à la mobilisation des acteurs
- **Limites** : Nécessité d'une trésorerie très solide dans l'attente des versements LEADER



Coopération transnationale LEADER

« Fédérer les sites dédiés à Saint-Michel en Europe »

Co-construire le développement du Velay
sur la scène européenne



Maîtres d'ouvrage (raison sociale) :

- Association Autour de St Michel d'Aiguilhe
- Maison Départementale de Développement Touristique Haute-Loire
- Commune d'Aiguilhe
- Chorale Melting Potes
- Syndicat Mixte du Pays du Velay

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Aiguilhe (rayonnement à l'échelle du GAL et au-delà)

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût prévisionnel de 123 961.38 €
- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 76 268 € en cofinancement avec la Région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, la Commune du Puy-en-Velay et la Commune d'Aiguilhe

Contact du maître d'ouvrage

Michel ROUSSEL
mroussel4302@gmail.com
06.37.33.75.94

Présentation du projet :

Ce projet vise à fédérer et promouvoir les territoires partenaires qui possèdent un site michaëlique majeur. L'idée est de créer des activités communes autour de la valorisation des patrimoines et de l'itinérance, de la promotion de l'économie touristique et de la consolidation de l'identité européenne autour de St Michel.

Cette coopération regroupe les territoires suivants :

- GAL Escartons e Valli Valdesi (Piémont, Italie)
- GAL ADRINOC (Catalogne, Espagne)
- GAL Terres Romanes en Pays Catalan (Occitanie, France)
- GAL PETR Sud Manche Baie du Mont-St-Michel (Normandie, France)

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Cette action a permis de fédérer également les acteurs locaux autour du site du Rocher St Michel d'Aiguilhe tout en apportant une dimension européenne aux échanges. De nombreuses réunions locales ont permises de nouvelles synergies entre les acteurs du tourisme, de la culture et de l'économie sur le Velay, en interaction avec des acteurs espagnols et italiens.

Type d'innovation / exemplarité :

Innovation dans la création de synergies nouvelles entre acteurs – Dimension européenne

Réalisations et calendrier :

Les premiers contacts avec les sites et territoires identifiés comme possédant un site michaëlique majeur ont débuté en 2017.

L'accord de coopération a été signé le 22/02/2019. Une première rencontre européenne s'est déroulée sur le Velay en octobre 2019. Une prochaine rencontre est prévue dans le Piémont, et en Catalogne en 2021. En 2020, un nouveau partenaire a intégré le projet.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

La principale valeur ajoutée du projet est la mise en relation d'acteurs locaux, mais aussi d'acteurs locaux avec leurs homologues européens.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- Freins :

Temps agent nécessaire au montage du projet, difficulté de faire travailler ensemble des acteurs aux logiques différentes.

- Atouts :

GAL très impliqués, création rapide d'un noyau de territoires intéressés par le sujet. Existence d'un réseau préalable.

Transférabilité

- Recommandations :

Laisser du temps à l'émergence de la coopération

- Limites :

Implication personnelle des acteurs, difficulté du turn-over dans la continuité des actions

Réhabilitation d'un immeuble vacant en centre-bourg (Calemard de Montjoly) pour la création d'une médiathèque et de 2 logements

Moderniser l'habitabilité
des centres-bourgs



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
Commune de Craponne-sur-Arzon

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Commune de Craponne-sur-Arzon,
Communauté d'Agglomération du Puy-
en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût prévisionnel de 1 094 203,46 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 170 430 € en
cofinancement avec l'Etat (DRAC + FSIL),
la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le
Département de Haute-Loire

Contact du maître d'ouvrage

Laurent MIRMAND, Maire
Charlène IMBERT, Chargée de mission
craponnesurarzon@craponnesurarzon.fr
04.71.03.20.03 – 06.45.65.17.57

Présentation du projet :

La Commune de Craponne sur Arzon, située au nord du Pays du Velay, joue un rôle important de bourg-centre et de pôle commercial à l'échelle locale. Son centre ancien est touché par le phénomène de vacance. En 2016, la Commune a lancé, avec l'aide du programme européen LEADER, la réalisation d'un schéma de revitalisation, d'aménagement et de sauvegarde. Les réflexions ont conduit à un inventaire précis des bâtiments aujourd'hui vacants et une programmation pour chacun a été définie.

Le premier projet-levier identifié dans le cadre de cette démarche est la réhabilitation de l'Hôtel Calemard de Montjoly, bâtiment inscrit aux monuments historiques. Situé au cœur du centre ancien, sa réhabilitation permet d'impulser une nouvelle dynamique urbaine.

La programmation de ce bâtiment répond à la nécessité d'avoir un équipement public moteur en centre bourg afin de ramener des flux de circulation aujourd'hui quasi inexistants. L'opération consiste en l'implantation de la médiathèque municipale et la création de 2 logements. Ces logements sont de type F2, pour satisfaire à une demande en petit logement.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Réhabiliter un bâtiment vacant en centre-bourg en créant de nouvelles activités et en impulsant une dynamique de rénovation afin d'améliorer l'attractivité du centre-bourg.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ce bâtiment emblématique permet d'enclencher une dynamique de relocalisation des activités en centre-bourg en freinant la consommation foncière.

Réalisations :

Ce projet a permis la création de 2 logements adaptés aux nouvelles demandes.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet la réhabilitation d'un bâtiment vacant en centre-bourg et participe à la revitalisation du bourg de Craponne-sur-Arzon.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins :** Coût de la réhabilitation qui ne peut être supportée que par un opérateur public.
- **Atouts :** Réhabilitation qui fait suite à une démarche participative avec les habitants (étude centre-bourg de 2016).

Transférabilité

- **Recommandations :** Importance de la concertation préalable au projet afin de s'assurer de son acceptabilité.
- **Limites :** Projet long à mener avec des effets principalement à long terme.

Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition énergétique en centre-bourg

Moderniser l'habitabilité en centre-bourg



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
Syndicat Départemental d'Energies de
la Haute-Loire

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Communes du projet :
62 communes accompagnées (60 % des
communes du GAL)

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 3,1 M € de travaux
- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER Velay de 598 000 €

Contact du maître d'ouvrage

Denis BERSOT, Directeur du SDE 43
sde-43@orange.fr
04.71.05.96.49

Présentation du projet :

L'éclairage public pèse pour 20 % dans le bilan énergétique global des communes de moins de 2 000 habitants et représente 50 % de leur consommation d'électricité. L'éclairage public constitue donc le deuxième plus gros poste de dépenses d'énergies après les bâtiments.

Afin d'agir efficacement sur ce levier d'économies, le Syndicat Départemental d'Energies propose aux communes adhérentes des travaux d'optimisation pour réduire d'au moins 30% la consommation annuelle liée à l'éclairage public. Par le biais de matériels plus performants (ampoules LED) et/ou des dispositifs d'extinction nocturne, ce sont 62 communes du Velay qui ont bénéficié d'aides LEADER afin de participer concrètement à la transition énergétique et écologique en centre-bourg.

L'impact de ce dispositif sur la transition écologique et énergétique en centre-bourg est considérable. Ces travaux ont permis de rénover plus de 2 800 points lumineux et d'économiser 262 tonnes équivalent pétrole par an.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique en centre-bourg en investissant durablement dans les économies d'énergie.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ces investissements contribuent à améliorer l'habitabilité des centres-bourgs et à freiner la consommation de foncier.

Réalisations :

Ce projet a permis une économie d'énergies très importante à l'échelle du Pays du Velay, ce qui a un effet bénéfique sur l'émission de gaz à effet de serre.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Ce dispositif d'aide LEADER a permis de réduire le reste à charge pour les communes bénéficiaires. Ce système très incitatif a permis à de très petites communes de bénéficier de fonds européens, rapprochant l'Europe des citoyens situés en zone rurale.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins :** Lourdeur des investissements
- **Atouts :** Gain immédiat sur la facture énergétique des communes

Transférabilité

- **Recommandations :** Avoir une bonne communication avec le Syndicat Départemental d'Energies pour orienter facilement les communes
- **Limites :** Effort d'investissement à prolonger pour renouveler le matériel de plus en plus performant

Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce multi-services

Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales



Maître d'ouvrage (raison sociale) :

Entreprise Individuelle
Patricia ROCHER

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Commune d'Allègre, Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 78 548,42 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 20 000 € en
cofinancement avec la Commune
d'Allègre, la CC des Portes d'Auvergne
et l'Etat (FISAC)

Contact du maître d'ouvrage

Patricia ROCHER
patriciarocher@orange.fr
04.71.00.62.20

Présentation du projet :

Mme Patricia ROCHER exploite un commerce multi-services à Allègre depuis 1990, son mari est salarié de l'entreprise. Cet établissement propose divers services à la population locale : tabac, presse, fleurs, librairie, loto, jouets, papeterie, articles cadeaux, produits pour le jardin,...

En 2017, le couple fait l'acquisition d'un bien immobilier situé le long de la Départementale 13 à l'entrée du bourg d'Allègre. La réfection globale de ce nouvel espace de vente permet d'augmenter l'offre commerciale proposée et d'améliorer la visibilité du point de vente. La superficie du point de vente passe de 120 à 200 m² et un parking attenant en facilite la fréquentation.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Réaliser des investissements performants pour améliorer la gamme de prestations proposées et valoriser plus fortement les ressources locales en renforçant notamment le partenariat avec des entreprises locales.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque les travaux ont été en grande partie réalisés par des artisans locaux et que les auteurs locaux sont régulièrement valorisés par le biais de séances de dédicaces.

Réalisations :

Ce projet a permis une augmentation sensible du chiffre d'affaires de l'entreprise, principalement du fait d'une meilleure implantation commerciale. Cette délocalisation a permis d'assurer la pérennité du commerce et de faciliter une éventuelle future reprise par un couple.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet de renforcer la valorisation des ressources locales par cette entreprise dynamique, par le biais d'une meilleure productivité et confort de travail. Il s'agit bien de faciliter la mise à disposition d'une ressource locale à la population locale et à la clientèle extérieure.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Nécessité d'un accompagnement technique (CCI/CMA) pour encourager au dépôt d'un dossier par l'entreprise.
- **Atouts** : Adéquation de LEADER avec le dispositif de cofinancement local, bonne circulation de l'information entre les partenaires par le biais d'un comité de suivi.

Transférabilité

- **Recommandations** : Importance de la culture commune établie au sein du GAL sur la politique d'aides aux entreprises. Nécessité de poursuivre la pédagogie en direction des nouveaux partenaires.
- **Limites** : Connaissance incomplète de la manière dont le projet répond aux critères de sélection, expliqué par la lourdeur du programme (mise en place, délai).

Acquisition de matériels professionnels et aménagement d'un magasin pour la modernisation d'une boulangerie

Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
SARL Au Bon Pain d'Allègre

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Commune d'Allègre, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 78 120,61 €
- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 20 000 € en cofinancement avec la Commune d'Allègre, la CC des Portes d'Auvergne et l'Etat (FISAC)

Contact du maître d'ouvrage

Gaétan et Aurélie MONTAGNON
aubonpaindallegre@yahoo.fr
04.71.00.72.24

Présentation du projet :

M. et Mme MONTAGNON sont boulangers à Allègre. Ce jeune couple avait repris une boulangerie dans le centre ancien d'Allègre en 2013. Locataire dans des locaux vétustes et avec un four peu adapté présentant des problèmes de sécurité, ces chefs d'entreprises ont profité de l'expiration de leur bail commercial pour déménager dans un ancien magasin d'électroménager situé le long de la route Départementale qui traverse le bourg d'Allègre. Cette nouvelle implantation leur permet de bénéficier d'un flux commercial plus important, d'un parking à proximité et d'une meilleure visibilité. Les travaux ont été réalisés de juin à novembre 2016 pour une installation dans les nouveaux locaux fin novembre 2016. Ce déménagement a impliqué le rachat des murs par le couple et par la réorganisation complète de l'espace (cloisons, pose de carrelage, création d'un espace commercial).

Cet espace est composé d'un magasin, d'un laboratoire boulangerie et d'un laboratoire pâtisserie.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Réaliser des investissements performants pour améliorer la gamme de prestations proposées et valoriser plus fortement les ressources locales en renforçant notamment le partenariat avec des entreprises locales.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque les fournisseurs de matières premières sont locaux et que la SARL Au Bon Pain d'Allègre privilégie les filières courtes, y compris en faisant appel aux artisans d'Allègre pour réaliser les travaux.

Réalisations :

Ce projet a permis l'embauche d'une vendeuse à mi-temps et d'un apprenti en boulangerie.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet de renforcer la valorisation des ressources locales par cette entreprise dynamique, par le biais d'une meilleure productivité et confort de travail. Il s'agit bien de faciliter la mise à disposition d'une ressource locale à la population locale et à la clientèle extérieure.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

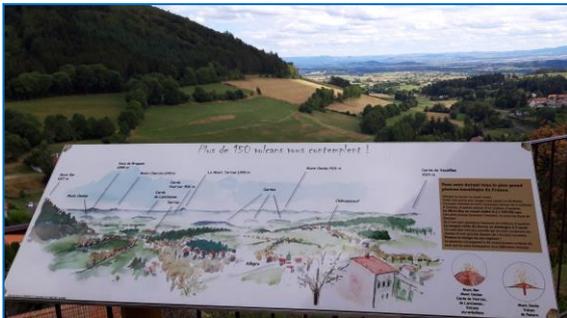
- **Freins :** Nécessité d'un accompagnement technique (CCI/CMA) pour encourager au dépôt d'un dossier par l'entreprise.
- **Atouts :** Adéquation de LEADER avec le dispositif de cofinancement local, bonne circulation de l'information entre les partenaires par le biais d'un comité de suivi

Transférabilité

- **Recommandations :** Importance de la culture commune établie au sein du GAL sur la politique d'aides aux entreprises. Nécessité de poursuivre la pédagogie en direction des nouveaux partenaires.
- **Limites :** Nécessité d'avoir une trésorerie solide en attente du versement de la subvention LEADER, expliqué par la lourdeur du programme (mise en place, délai).

Création d'un parcours thématique numérique et d'un observatoire à la découverte du bourg ancien, du Mont Baury et du Mont Bar

Fédérer et promouvoir
l'offre touristique itinérante



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
Commune d'Allègre

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Commune d'Allègre, Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 71 303.82 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 9 505 € en
cofinancement avec la Région
Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat
(Réserve Parlementaire)

Contact du maître d'ouvrage

Gilbert MEYSSONIER, Maire
mairie.allegre@wanadoo.fr
04.71.00.71.21
Jean-Noël BORGET, CPIE du Velay
jean-noel.borget@cpieduvelay.fr
04.71.03.01.17

Présentation du projet :

Le bourg d'Allègre possède des « ruelles-escaliers » appelées « charreyrons » qui permettent de relier transversalement deux espaces urbains. Certains existent depuis le Moyen-Age.

Ces « charreyrons » ont été réhabilités en cheminements numériques, touristiques et pédagogiques afin d'établir une liaison douce entre le site naturel du Mont Bar, le centre bourg médiéval et le Mont Baury.

Tout le long du parcours, les promeneurs, visiteurs ou scolaires découvrent les richesses naturelles et patrimoniales de la commune grâce à des outils numériques (parcours et points d'intérêts disponibles via une application pour smartphones). L'ancien lavoir Place du Marchédial a été transformé en site d'observation grâce à la construction d'un balcon panoramique avec lunette d'observation et table d'interprétation du paysage. Ce parcours thématique numérique est complété par un carnet de voyage et un jeu à réaliser le long du parcours. Le point info touristique comporte un espace muséographié.

Le contenu du parcours numérique d'Allègre est intégré dans une application pour smartphones, ce qui assure son rayonnement et sa fréquentation.

Pour la collecte des informations (patrimoine, faune, flore, géologie...), un groupe de travail composé du CPIE du Velay, de la Maison Départementale du Tourisme, du Comité de la Randonnée Pédestre et de personnes ressources de la commune a été formé sous l'égide la Commune d'Allègre.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Proposer une offre complémentaire à la clientèle itinérante afin de faire du Velay une destination à part entière et allonger la durée de séjour.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ce parcours utilise les outils numériques et s'inscrit dans une offre locale mise en réseau autour de la marque « Volcans en Liberté ».

Réalisations :

Ce projet a permis la création d'un observatoire de lecture du paysage très utilisé dans le bourg-ancien.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Ce parcours de découverte numérique permet de développer l'offre touristique locale et permet de répondre aux besoins de la clientèle itinérante pour des cheminements complémentaires.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Utilisation d'outils numériques à faciliter
- **Atouts** : De nombreuses compétences pour faire émerger le contenu des outils d'interprétation

Transférabilité

- **Recommandations** : Nécessité de s'inscrire dans un réseau existant pour une plus forte visibilité
- **Limites** : Existence d'un réseau existant dynamique



Création d'un sentier de randonnée afin de favoriser l'itinérance entre plusieurs sites touristiques majeurs de l'Agglomération du Puy-en-Velay

Fédérer et promouvoir l'offre touristique itinérante



Maître d'ouvrage (raison sociale) :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Localisation

- Nom du GAL :

GAL du Velay + GAL Lafayette

- Communes du projet :

Communes de la Chaise Dieu, d'Allègre, de Saint-Paulien et du Puy-en-Velay, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :

Coût réalisé de 13 214.16 €

- Montant de la subvention LEADER :

Aide LEADER Velay de 7 666 €

Contact du maître d'ouvrage

Sophie MEYER, Chef Service Tourisme

sophie.meyer@lepuyenvelay.fr

04.71.07.00.07

Brice ARNAUD, Directeur du Comité de

Randonnée Pédestre de Haute-Loire

contact@rando-hauteloire.fr

04.71.04.15.95

Présentation du projet :

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay forme, depuis 2017, un vaste territoire de 72 communes. La fréquentation touristique est polarisée par 2 sites majeurs : Le Puy-en-Velay et La Chaise Dieu. Afin de promouvoir ces sites et de renforcer leur mise en réseau, un sentier de randonnée a été créé et permet de relier ces sites en 4 jours en créant des étapes desservant 2 autres communes importantes : Allègre et Saint-Paulien.

Ce nouvel itinéraire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay constitue un produit touristique complémentaire. Sa promotion et sa commercialisation est assurée par l'Office de Tourisme du Puy-en-Velay grâce à divers outils de communication (topoguide, panneaux d'informations sur les 4 principales communes traversées).

Ce nouvel équipement touristique permet de fédérer les acteurs touristiques autour d'un itinéraire structurant à l'échelle de ce territoire et permet d'envisager de nouvelles coopérations entre ces sites emblématiques qui sont également reliées par une ancienne voie ferrée.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Proposer une offre complémentaire à la clientèle itinérante afin de faire du Velay une destination à part entière et allonger la durée de séjour.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ce parcours utilise les outils numériques (mis en ligne des randofiches) et assure la mise en réseau des acteurs touristiques par la création de ce produit.

Réalisations :

Ce projet a permis la création et la promotion d'un produit touristique qui répond aux besoins identifiés par les acteurs touristiques de ce territoire.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Ce nouveau sentier de randonnée permet de développer l'offre touristique locale et permet de répondre aux besoins de la clientèle itinérante pour des cheminements complémentaires.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Nécessité d'entretien de nouveaux sentiers
- **Atouts** : Mise en réseau des acteurs autour de 2 sites touristiques majeurs

Transférabilité

- **Recommandations** : Mobilisation des acteurs touristiques locaux pour démontrer la pertinence du projet
- **Limites** : Visibilité d'une nouvelle offre qui nécessite une promotion adaptée par l'Office de Tourisme



Pérennité et développement touristique de la ligne ferroviaire du Livradois-Forez

Co-construire le développement du Velay
sur la scène européenne



Maître d'ouvrage (raison sociale) :

Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez

Localisation

- Nom des GAL partenaires :
GAL Livradois-Forez + GAL du Velay +
GAL Lafayette
- Communes du projet :
34 km de voies sur les communes du
Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 186 600 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER Velay de 22 778 €

Contact du maître d'ouvrage

Guillaume SOURNAC, Chargé de mission
g.sournac@parc-livradois-forez.org
04.71.73.95.57.64
Sophie MEYER, Chef Service Tourisme
sophie.meyer@lepuyenvelay.fr
04.71.07.00.07

Présentation du projet :

La ligne ferroviaire du Livradois-Forez a été construite à la fin du XIXème siècle. Amoureux du rail et habitants attachés à ce patrimoine se sont alors mobilisés pour poursuivre les circulations. Sous l'impulsion des associations de trains touristiques, Agrivap puis Chemins de Fer du Haut-Forez, les collectivités riveraines de la voie ferrée ont acquis la totalité des 147 Km de voie entre Peschadoires (63), Sembadel (43), Darsac (43) et Estivareilles (42). Les collectivités se sont regroupées en un syndicat mixte de communautés de communes, opérationnel depuis mai 2011 : le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez.

Le syndicat ferroviaire assume ainsi des compétences d'aménageur, qui l'emmène à engager d'importants travaux d'infrastructure. Cette ligne a un fort potentiel touristique de part la qualité des paysages traversés tant du point de vue environnemental (plaines, gorges, massifs forestiers) que patrimonial (sites touristiques d'Ambert, de La Chaise Dieu et, à terme, Le Puy-en-Velay). Ensuite l'infrastructure est riche d'ouvrages d'art datant du XXème siècle (113 ponts, 17 viaducs et 18 tunnels), et le matériel roulant utilisé est authentique. Enfin, la multiplicité des parties prenantes aux activités ferroviaires (exploitants, AOT, offices de tourisme, entreprises expéditrices, chantiers d'insertion..) favorise des dynamiques collectives.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Proposer une offre touristique complémentaire à la clientèle itinérante afin de faire du Velay une destination à part entière et allonger la durée de séjour.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque cette valorisation touristique de la ligne ferroviaire assure la mise en réseau des acteurs touristiques dans le cadre d'une mobilité douce.

Réalisations :

Ce projet a permis la création et la promotion d'un produit touristique qui répond aux besoins identifiés par les acteurs touristiques de ce territoire.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette coopération interterritoriale permet d'envisager le renforcement et le développement des flux touristiques sur notre territoire, en proposant notamment une liaison originale entre Le Puy-en-Velay et La Chaise Dieu.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Lourdeur des investissements nécessaires au bon fonctionnement de la voie
- **Atouts** : Prise de conscience locale du potentiel touristique de la voie

Transférabilité

- **Recommandations** : Mobilisation des acteurs touristiques locaux pour démontrer la pertinence du projet
- **Limites** : Coût d'entretien et de remise en état de la voie qui nécessite un effort financier constant

Réhabilitation d'un immeuble vacant en centre-bourg (La Coccinelle) pour la création d'un espace d'animation

Moderniser l'habitabilité des centres-bourgs



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
Commune d'Allègre

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet : Commune d'Allègre, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération : Coût réalisé de 691 702.12 €
- Montant de la subvention LEADER : Aide LEADER de 117 363 € en cofinancement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat (DETR) et la CAPEV

Contact du maître d'ouvrage

- Gilbert MEYSSONIER, Maire
mairie.allegre@wanadoo.fr
04.71.00.71.21
- Association La Coccinelle
Joëlle BOULET, Présidente
06.19.12.84.09
a.coccinelle@orange.fr

Présentation du projet :

La Commune d'Allègre s'articule autour d'un centre-bourg ancien, difficile d'accès et qui connaît le phénomène de vacance. Plusieurs bâtiments sont aujourd'hui inoccupés. Fort de ce constat, la Commune a réalisé une étude de revitalisation en 2015 afin de trouver des solutions concrètes à la vacance. Cette étude a démontré la nécessité d'aménager des lieux de vie dans le bourg ancien de façon à rendre attractif ces espaces. Dans cette optique, la Commune d'Allègre a acquis un immeuble, situé 8, Rue Notre Dame de l'Oratoire, qu'elle a réhabilité en « espace de vie et de culture ». Cet immeuble est dénommé « La Coccinelle » du nom du dernier commerce à l'avoir occupé.

Ce bâtiment pluri-activités permet de proposer divers services à la population d'Allègre :

- Le rez-de-jardin est aménagé en hébergement (résidences d'artisans d'art)
- Le rez-de-chaussée côté rue avec mezzanine est aménagé en un lieu d'animation ou de télétravail
- Le 2^{ème} étage propose un appartement locatif

La gestion des activités commerciales a été confiée à une association locale « La Coccinelle ».

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Réhabiliter un bâtiment vacant en centre-bourg en créant de nouvelles activités et en impulsant une dynamique associative afin d'améliorer l'attractivité du centre-bourg.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ce bâtiment emblématique permet d'enclencher une dynamique de relocalisation des activités en centre-bourg en freinant la consommation foncière.

Réalisations :

Ce projet a permis la création d'une nouvelle association sur la Commune d'Allègre.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet la réhabilitation d'un bâtiment vacant en centre-bourg et participe à la revitalisation du bourg d'Allègre.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Coût de la réhabilitation (100 fois le prix d'achat du bâtiment par la Mairie)
- **Atouts** : Dynamique associative et construction d'un projet partagé avec les habitants (étude centre-bourg de 2015).

Transférabilité

- **Recommandations** : Importance de la concertation préalable au projet afin de ne pas créer de blocages par les activités concurrentes (commerce de proximité, autres associations).
- **Limites** : Pérennité des activités associatives portées par des bénévoles.